

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021**

Le dix-sept septembre deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 10 septembre deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Neuf conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Karine RICHARD, Céline LEPROUX.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Serge QUESNE, Emmanuel GUITTON.

Excusés : Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER), Patricia CHAMBRIER (pouvoir à Pascale CHAUSSON), Jean-Claude POTTIER, Florian BARBÉ, Jérôme CHERON. Absent : Thomas DREUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pierrette BUNEL est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 9 juillet 2021 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose de rajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour : modification de la numérotation de l'habitation de M et Mme Richarte, modification de la numérotation de l'habitation de Mme Platrier, approbation du rapport de l'eau pour l'année 2020 du SAEP de Dollon.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : DEVIS RADARS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire présente aux conseillers le devis de la Sté Elan Cité concernant l'achat de deux radars pédagogiques (un radar fixe et un radar mobile) pour un montant de 3800,12 € HT 4 560,14 € TTC. Ce matériel sera intégré dans la demande de DETR 2020 (aidée à hauteur de 45% du HT). Il est demandé aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le devis exposé ci-dessus.

2^{ème} OBJET : REVISION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la redevance assainissement permet de financer les travaux d'entretien et d'amélioration du réseau du tout-à-l'égout de la commune. Seuls les habitants reliés au tout-à-l'égout sont assujettis à cette redevance. Depuis le 1er octobre 2020, elle est à 1,10 € par m³ d'eau consommée (2012 : 0,84€, 2016 : 0,90€, 2019 : 1€, 2020 1,10€). Dans le but d'anticiper les importants travaux à réaliser sur notre lagune dans les années à venir, il est proposé de revaloriser cette redevance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de revaloriser cette redevance à 1,20 € celle-ci prendra effet au 1^{er} octobre 2021.

3^{ème} OBJET : MODIFICATION DE LA NUMEROTATION DE L'HABITATION DE M et Mme RICHARTE

Monsieur le Maire informe les conseillers que M et Mme Richarte ont acheté les maisons accolées situées aux 10 et 12 rue Haute sur la commune. Afin de simplifier les démarches administratives, ils souhaitent conserver qu'un seul numéro soit le n° 12 rue Haute. Il convient de se positionner sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte que soit retenu le n° 12 rue Haute et charge le Maire d'en informer le SAEP de Dollon ainsi que La Poste.

4^{ème} OBJET : MODIFICATION DE LA NUMEROTATION DE L'HABITATION DE Mme PLATRIER

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme Platrier habite dans les maisons accolées situées aux 1 et 2 impasse de la Fourmilière sur la commune. Afin de simplifier les démarches administratives, elle souhaite conserver qu'un seul numéro soit le n° 2 impasse de la Fourmilière. Il convient de se positionner sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte que soit retenu le n° 2 impasse de la Fourmilière et charge le Maire d'en informer le SAEP de Dollon ainsi que La Poste.

5^{ème} OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SAEP DE DOLLON

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pierrette BUNEL, adjointe au Maire et membre du bureau du Syndicat d'Adduction en Eau Potable de Dollon, elle informe l'assemblée municipale que le SAEP de Dollon (14 communes réparties sur 3 communautés de communes) a publié son « rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau » portant sur l'exercice 2020. Il est indiqué que 478 compteurs sont installés sur la commune et la consommation d'eau en 2020 concernant St-Michel-de-Chavaignes est de 59 022 m3. Celui-ci est à la disposition du public à l'accueil de la mairie. Le Conseil municipal en prend acte.

6^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. Emplacement statue du Comité Mains d'art : suite au symposium international de sculpture monumentale en juillet dernier qui a rencontré un vif succès, il convient de choisir trois emplacements pour les statues réalisées : il a été décidé d'en installer une à l'angle de la rue des Fleurs et route de Thorigné, la seconde à l'entrée du terrain de loisirs et la dernière le long du chemin piétonnier.

. Point subventions : la commune a reçu la subvention Leader de 20 000 € concernant l'aménagement de l'allée piétonne, Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux année 2021 il a été octroyé une subvention de 20% pour le projet de réfection de l'éclairage public. La commune de St-Michel-de-Chavaignes a été retenue concernant l'appel à projets socle numérique écoles élémentaires pour une subvention à hauteur de 70% du TTC.

. PLUi : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera validé en fin 2022.

. Rentrée scolaire : 55 écoliers ont repris le chemin de l'école, le pot d'accueil avec les parents a été apprécié.

. Dépôt de pains de cet été : remerciement à Mme Debray Sylvie qui a tenu le dépôt de pains gracieusement pendant les congés du Café de l'Ouest. Son service a été apprécié par les habitants.

. Point sur les travaux : Monsieur Bruno Courant informe les conseillers que les travaux concernant le remplacement du réseau d'eau de la rue Haute et de la rue de la Liberté sont en cours, les travaux prendront fin dans 10 jours environ.

. Réunion fibre optique : Mme Bunel et M Courant ont rencontré le 14 septembre 2021 la Sté Axione et Sarthe numérique au sujet du déploiement de la fibre optique sur la commune : installation des câbles sur les poteaux téléphoniques de mi-novembre à mi-décembre 2021, arrivée de la fibre chez l'habitant en juillet 2022.



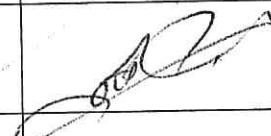
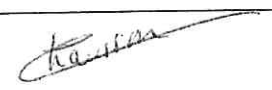

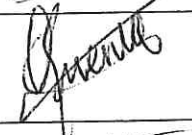

. Commission Travaux et CCAS : à réunir courant septembre 2021.

. Dates à retenir :

- Journées européennes du patrimoine les 18 et 19 septembre 2021
- Vide-grenier dimanche 26 septembre 2021 organisé par le Comité des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL <i>Secrétaire de séance</i>		Thomas DREUX	absent
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON	excusé	Jean-Claude POTTIER	excusé
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Michel FROGER
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	Excusée pouvoir à Pascale CHAUSSON
Florian BARBÉ	excusé	Céline LEPROUX	